

Syndicat mixte  
du Léon

SCoT/PLH



# ***RAPPORT d'ACTIVITES***

## ***2007***

*Syndicat Mixte du Léon  
6 rue de la mairie - 29430 PLOUESCAT  
Tél : 02.98.61.91.51 - Fax : 02.98.61.91.74  
E mail : [syndicat-mixte-leon@orange.fr](mailto:syndicat-mixte-leon@orange.fr)  
[www.syndicat-mixte-leon.com](http://www.syndicat-mixte-leon.com)*

Syndicat mixte  
du Léon

SCoT/PLH



## **Sommaire**

□ **La politique de l'Habitat**

□ **Le SCoT**

□ **Activité générale de la structure**

## □ **La politique de l'Habitat**

L ' O . P . A . H .

Les missions sociales

La programmation HLM

Le renouvellement des PLH



### Sommaire :

- Propriétaires occupants:
- Les logements locatifs conventionnés
- Evolution des dossiers et subventions 2006/2007

# L'OPAH en 2007

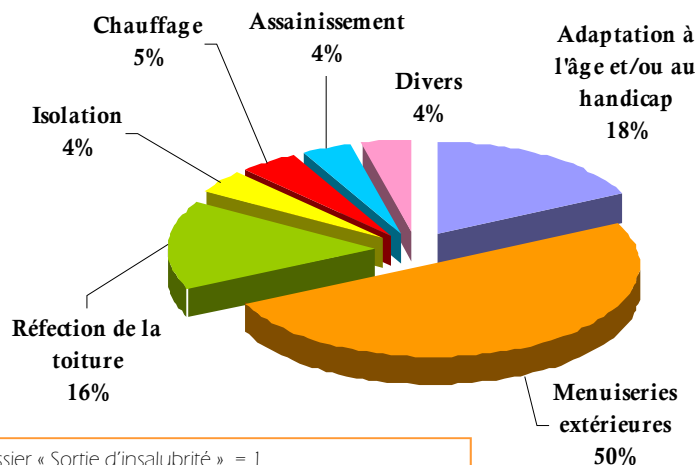
## Propriétaires-occupants

### Nombre de dossiers PO

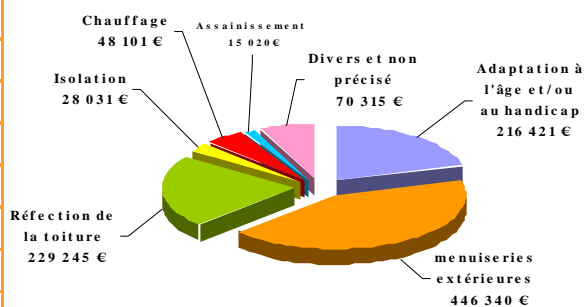
Cléder	14
Lanhouarneau	4
Plouescat	16
Plounévez-Lochrist	5
Tréflaouéan	0
Tréfléz	3
<b>Baie du Kernic</b>	<b>42</b>
Ile de Batz	0
Mespaul	1
Plouénan	2
Plougoulm	4
Roscoff	2
Santec	7
Sibiril	6
St Pol de Léon	6
<b>Pays Léonard</b>	<b>28</b>
Bodilis	12
Commana	0
Guiclan	5
Guimiliau	1
Lampaul-Guimiliau	4
Landivisiau	18
Loc-Eguiner	2
Locmélar	0
Plougar	1
Plougourvest	5
Plounéventer	3
Plouvorn	8
Plouzévédé	6
St Derrien	7
St Sauveur	3
St Servais	2
St Vougay	3
Sizun	3
Trézilidé	0
<b>Pays de Landivisiau</b>	<b>83</b>

Le Syndicat Mixte du Léon a déposé, au cours de l'année 2007, 153 dossiers auprès des services de l'ANAH.

Etat des dossiers déposés par le Syndicat Mixte du Léon au 31/01/08	
Nombre de dossiers déposés	153
Nombre de dossiers accordés au 31/12/07	103
Nombre de dossiers instruits en attente d'un accord	19
Nombre de dossiers en instance	31



Dossier « Sortie d'insalubrité » = 1  
Dossier « Maîtrise d'œuvre sociale logement » = 1

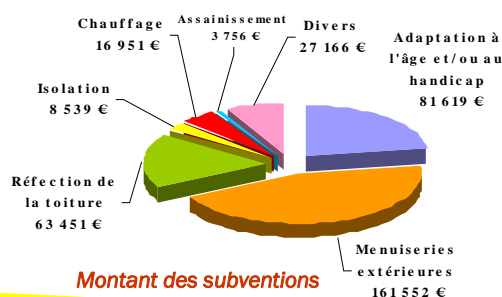


### Montant des travaux H.T

### Montants financiers

Le montant des subventions s'élève à 363.034€ (\*) pour un montant de travaux subventionnables HT de 1.053.473€.

(\*) Il s'agit d'estimations, 32% des dossiers étant encore en instance.



### Montant des subventions

### Travaux concernés

La moitié des travaux ayant fait l'objet d'une demande de subventions concerne le remplacement des menuiseries extérieures (total ou partiel).

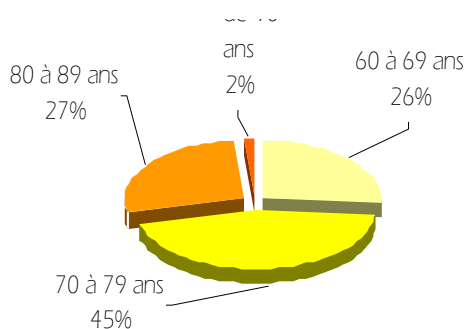
Viennent ensuite les travaux d'adaptation à l'âge ou au handicap (18%) et les réfections de toiture (16%).

### Provenance des demandes

Les demandes proviennent pour 54% de propriétaires résidant sur le Pays de Landivisiau. Viennent ensuite la Baie du Kernic (27%) et le Pays Léonard (18%).

## Les propriétaires-occupants

Il s'agit pour 86% de personnes de plus de 60 ans et parmi eux, près d'un tiers à plus de 80 ans.



## Les logements locatifs conventionnés

9 dossiers ont été déposés au cours de l'année 2007, concernant la rénovation de 13 logements locatifs conventionnés.

Type de programme	Montant des travaux	Montant des subventions ANAH
13 logements conventionnés	727.680 €	224.130 €

### Caractéristiques des logements

Les logements rénovés sont de taille moyenne. En effet, 77% sont des T3 et T4.

Logements locatifs	T2	T3	T4	T5	T6	Total
Cléder					1	1
Plouescat			1			1
Mespaul		1				1
Plouénan		2	2	1		5
Roscoff	1					1
St Pol de Léon		1	1			2
Commana		1				1
Guiclan			1			1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

Type	Nombre de logements conventionnés	Surface habitable moyenne	Loyer moyen des logements conventionnés (*)	Loyer moyen du marché
T2	1	66 m <sup>2</sup>	354 €	366 €
T3	5	71 m <sup>2</sup>	380 €	455 €
T4	5	90 m <sup>2</sup>	464 €	547 €
T5	1	129 m <sup>2</sup>	622 €	617 €
T6	1	120 m <sup>2</sup>	578 €	655 €

Pour ce qui concerne les loyers de sortie des logements T3 et T4, ils sont inférieurs de 15% aux prix du marché enregistrés en 2007 par l'observatoire de l'habitat.

### Les propriétaires-bailleurs

- L'âge moyen des propriétaires bailleurs est de 47 ans.
- Ils sont agriculteurs, artisans ou cadres supérieurs.
- Les 2/3 des propriétaires résident sur la commune d'implantation du projet locatif.

## Les évolutions 2006-2007

Le nombre de dossiers déposés en 2007 est nettement plus élevé que celui de 2006, que ce soit pour les résidences principales des propriétaires ou les logements locatifs.

A noter cependant la baisse du nombre de dossiers d'adaptation à l'âge ou au handicap. Il s'explique pour partie par l'obligation de recourir aux services d'un ergothérapeute, depuis février 2007 (frais supplémentaires, délai d'intervention et travaux plus conséquents).

Propriétaires-Occupants	2006	2007	évolution
Dossiers PO	127	153	+ 20%
dont Handicap	44	27	- 39%
soit en %	35%	18%	
Subventions PO	318.834 €	363.034 €	+ 14%
Travaux H.T	854.496 €	1.053.473 €	+ 23%

Propriétaires-Bailleurs	2006	2007	évolution
Dossiers PB		5	+80%
Logements		6	+116%
Subventions PB	92.448 €	224.130 €	+ 142%
Travaux H.T	397.838 €	727.680 €	+ 83%

# Les missions sociales

## Maîtrises d'œuvre sociales logement

Les MOSL sont réalisées en partenariat avec le Conseil Général.

Elles sont engagées en faveur des bénéficiaires du RMI qui ont des aides majorées pour la rénovation de leurs logements. Elles ne concernent que les propriétaires occupants.

En 2007, aucun nouveau dossier n'a été monté. Le syndicat mixte a néanmoins travaillé sur les dossiers des années précédentes. Un dossier MOSL, du fait de sa complexité, demande en effet en moyenne 2 ans de suivi.

Pour rappel:

2004	2005	2006
Sizun 1	Cléder 1	Lampaul G 1
Guiclan 1	Plouescat 1	Santec 1
Plougoulm 1	Landivisiau 1	Plounéventer 1



## Aides du Crédit Immobilier

Les aides du Crédit immobilier concernent toutes les personnes en difficultés financières.

Elles sont engagées pour des travaux de sortie d'insalubrité, d'adaptation au handicap. Le montant est de 2.000 € par dossier. Elles peuvent être accompagnées par un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 10.000€

2005	2006	2007
Santec 1 dossier	Landivisiau 1	Cléder 1 dossier
Cléder 2 dossiers	Guiclan 1	Plounévez Lochrist 1
St Pol de Léon 1	Lampaul G 1	Santec 1 dossier
	St Pol de Léon 1	Sibiril 1 dossier

Le syndicat mixte a également été contacté pour le montage de dossiers qui n'ont pu aboutir en raison de difficultés à boucler les plans de financements, de problèmes de successions non réglées etc...

### Le suivi des logements conventionnés:

La grande majorité des dossiers de demande de subventions pour les propriétaires bailleurs porte sur du logement conventionné. Celui-ci répond à des règles particulières notamment en matière de loyer, de conditions d'occupation et de revenus des locataires. Le bail de location présente également des particularités. De même, les propriétaires qui arrivent au terme de leur conventionnement obligatoire s'adressent au syndicat pour les modalités de dénonciation.

Depuis le 1er octobre 2006, les modalités de conventionnement ont changé et il faut désormais une convention par logement et non plus par dossier. En moyenne, le syndicat traite environ **30 dossiers** liés au conventionnement par an et la dimension juridique des questions traitées augmente avec les modifications des règles de l'ANAH.

## Autres

### Le suivi des logements en programme social thématique (PST) :

Certains CCAS ont une convention avec le syndicat mixte pour l'assistance au suivi et à la gestion des logements financés dans le cadre du PST. Le suivi de ces dossiers représente environ 3 à 4 contacts par an. On note que les procédures contentieuses s'accroissent avec la fin des conventions pour les propriétaires.

# La programmation des logements sociaux

## Programmation 2008/2009 proposée au Conseil Général

<i>Commune</i>	<i>Nombre de logements</i>	<i>Adresse</i>	<i>Opérateur</i>
<b>ANNEE 2008</b>			
Plouénan	8 logements neufs	Kerlan	Habitat 29
Plouneventer	2 réhabilitations	Place de l'Eglise	Habitat 29
Cléder	10 à 12 logements	Le Bourg	Habitat 29
Landivisiau	8 logements neufs	Bd de la République	Armorique Habitat
Plouescat	2 PLAI adaptés	Mesguen	Habitat 29
Saint-Pol de Léon	1 PLAI adapté	Rue de Kerivarch	Habitat 29
Saint-Pol de Léon Les Genêts d'Or	8 logements (16 PLUS)		Habitat 29
TOTAL	40		
<b>ANNEE 2008 – Liste complémentaire</b>			
Lampaul Guimiliau	7 logements		Armorique Habitat
<b>ANNEE 2009</b>			
Plouescat			Habitat 29
Saint-Pol de Léon FJT	40 logements PLAI		Habitat 29

## Prévisions des programmes futurs

<i>Commune</i>	<i>Nombre de logements</i>	<i>Informations complémentaires</i>
Saint-Servais	3 logements neufs	Cité de la Garenne – 2009
Guiclan	10 logements	2009
Commana	6 logements	
Sizun	2 logements	2010
Santec	20 logements	En deux tranches – Pas avant 2010

# Le renouvellement des Programmes Locaux de l'Habitat

Les communautés de communes ont décidé le renouvellement de leur PLH fin 2006. Jusqu'à présent, le PLH avait vocation à s'appliquer sur tout le territoire du Léon. Mais depuis la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004, l'élaboration du PLH doit strictement relever d'un EPCI.

Désormais chaque communauté de communes aura donc son propre PLH.

Le Syndicat Mixte a, néanmoins, été mandaté par la Baie du Kernic, le Pays Léonard et le Pays de Landivisiau pour élaborer leurs PLH. Il intervient donc comme prestataire, les communautés de communes restant maîtres d'ouvrage du dispositif.

Après avoir réalisé le diagnostic de territoire pour chaque communauté de communes et afin de présenter la démarche d'élaboration des PLH, le Syndicat Mixte a participé aux conseils communautaires des trois communautés. Il s'agissait, dans un premier temps, de présenter brièvement ce qu'était un PLH et l'intérêt d'en élaborer un, ce qui a été fait à travers la présentation de données chiffrées issues du diagnostic de territoire.

Dans un second temps, il a été proposé à chaque communauté de créer un groupe « PLH » composé d'élus chargés de participer aux rencontres et de suivre les avancées des travaux concernant le programme local de l'habitat.

Une série d'ateliers, organisée fin 2007, a permis de rassembler les élus et les professionnels de l'habitat. Ces rencontres ont surtout été l'occasion de débattre et d'échanger sur les problématiques du territoire et sur les actions à mener pour faire face aux différentes difficultés liées au logement.

## Tableau récapitulatif des groupes de travail

THÈMES		NOMBRE DE PARTICIPANTS	PARTENAIRES ET PROFESSIONNELS PRÉSENTS	
1	<b>Favoriser l'accueil des actifs sur le littoral</b> Mardi 30 octobre 2007	23	Constructeurs Région (EPF) Conseil Général	Organismes HLM ADIL DDE
1 bis	<b>Maîtriser le développement urbain</b> Mardi 30 octobre 2007	23	Constructeurs Organismes HLM Chambre des Notaires	Agence immobilière HEOL ADIL Conseil Général
2	<b>Adapter le parc de logements à l'âge et au handicap</b> Jeudi 15 novembre 2007	21	Organismes HLM CLIC Conseil Général	Ergothérapeutes Maison de retraite Réseau Pol Aurélien
3	<b>Promouvoir la qualité de vie et l'environnement</b> Jeudi 18 octobre 2007	16	HEOL Bruded	Conseil Général
4	<b>Soutenir les publics spécifiques</b> Mardi 23 octobre 2007	21	DDE Conseil Général CCAS - St Pol Organismes HLM	FJT Morlaix Mission locale Médiateur des gens du voyage
5	<b>Le parc locatif social</b> Lundi 5 novembre 2007	14	CCAS - St Pol Organismes HLM	Conseil Général ADIL
6	<b>Les nouveaux dispositifs d'accession sociale : majoration du prêt à taux zéro et Pass-Foncier</b> Mardi 11 décembre 2007	10	ADIL	CIL Habitat Ouest

(Les ateliers étaient communs aux trois communautés de communes, à l'exception du thème 1 concernant la Baie du Kernic et le Pays Léonard et le thème 1 bis relatif aux problématiques du Pays de Landivisiau)

Les commentaires et les propositions qui sont ressortis de ces rencontres ont servis de base à la rédaction de trois programmes d'actions adaptés à chacun des territoires du Léon.

Ceux-ci ont ensuite été présentés aux groupes de travail de chaque communauté. Au cours de ces séances de travail, les élus ont pu réagir sur le dispositif et y apporter les premières modifications. Ils ont également défini une première enveloppe financière à consacrer aux différentes actions.

Suite à ces réunions, les élus de la Baie du Kernic et du Pays Léonard ont choisi de réserver une somme pour le PLH dans leurs budgets 2008. Les élus du Pays de Landivisiau souhaitent, quant à eux, attendre l'arrivée des nouvelles équipes municipales avant de définir un budget à consacrer à la politique de l'habitat.

Par la suite, afin que chaque communauté de communes puisse approuver son programme d'actions, il est prévu d'organiser de nouvelles séances de travail avec les commissions Habitat afin que les élus prennent connaissance du projet et le retravaillent pour arriver à sa version définitive.

Les PLH seront approuvés après les élections et s'appliqueront pour six ans.

## Récapitulatif de la démarche

Sept - Oct 2007	Présentation aux conseils communautaires des premiers éléments
Oct - Déc 2007	Travail de réflexion mené sous forme d'ateliers incluant des présentations réalisées par des professionnels
Déc 2007 - Janv 2008	Proposition d'un programme d'actions au groupe « PLH » de chaque communauté de communes
<u>Suite de la démarche :</u>	
Délibération de la communauté de communes décidant d'arrêter le projet de PLH	
Avis des communes membres sur le projet de PLH arrêté	
Examen de l'avis des communes puis délibération de la communauté de communes pour l'approbation du PLH	

✓ L'ensemble des comptes rendus des ateliers est téléchargeables sur le site Internet du syndicat mixte:  
[www.syndicat-mixte-leon.com](http://www.syndicat-mixte-leon.com)

# Le Schéma de Cohérence Territoriale

**P**our rappel, le SCoT du Léon est le document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale du territoire pour 10 ans. A ce titre, il a pour objectif de :

- fixer les orientations générales de l'espace, l'équilibre entre les zones à urbaniser, les zones naturelles, les zones agricoles ;
- fixer les objectifs en matière d'habitat, de transports, d'équipements commerciaux, de zones d'activités économiques ;
- assurer la cohérence entre les différentes politiques locales notamment dans les documents d'urbanisme communaux (les PLU et les cartes communales).

L'élaboration du SCoT a été confiée en 2001 au Syndicat Mixte du Léon qui a recruté le bureau d'études SCE pour réaliser l'étude et rédiger le document.

En 2007, cinq comités de pilotage ont été organisés pour travailler sur le contenu des différents documents qui composent le SCoT. Ces réunions ont été l'occasion d'associer divers partenaires:

la DDE du Finistère, la sous-Préfecture de Morlaix, la DIREN Bretagne, la Chambre d'Agriculture, la CCI, l'Agence du Léon, la Section Régionale Conchylicole, le Conseil Général, Morlaix Communauté, le SDAP Brest.

## Projet de développement et d'aménagement durable



**A**près avoir été validé lors du Conseil Syndical du 27 octobre 2006, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a fait l'objet d'un deuxième débat en Conseil syndical le 6 novembre 2007 afin de pouvoir intégrer certaines modifications qui bouleversaient l'équilibre général du projet.

Ces modifications consistent à réévaluer les perspectives démographiques du territoire suite aux recensements complémentaires de 2004 et de 2005 qui ont démontré que les tendances démographiques s'inversaient par rapport aux tendances 1990/1999 et que le territoire gagnait des habitants (et même très fortement sur certains secteurs).

Le nombre d'habitants supplémentaire à accueillir d'ici 2020 est ainsi fixé à 6 400 soit un rythme de croissance annuel moyen de 0.67%.

Il a également été décidé de modifier le PADD pour enlever le chiffrage du potentiel urbanisable (nombre d'hectares à ouvrir à l'urbanisation) qui contraignait les PLU et les cartes communales en matière d'ouverture de zones AU. Le PADD se limite ainsi à préconiser une densité des nouvelles urbanisations de 10 à 15 lots à l'hectare.

Enfin, en matière économique, l'accent est porté sur l'émergence d'un pôle nautique sur Roscoff/Saint Pol de Léon, la définition d'un tourisme d'affaire sur Roscoff et Plouescat et sur la nécessité de prendre en compte les activités conchylicoles dans l'estuaire de la Penzé.

## Document d'orientations générales



Le Document d'Orientations Générales est la transposition en préconisations des objectifs d'aménagement fixés dans le PADD. Le DOG est la partie opposable du SCoT. En ce sens, son contenu devra être pris en compte par les PLU et ses préconisations respectées.

En 2007, quatre réunions ont permis de travailler à la rédaction d'un document correspondant aux attentes des élus et tenant compte des remarques émises par les personnes publiques associées.

Le document contient ainsi des préconisations sur les espaces et sites naturels à protéger, sur la protection et la préservation de l'environnement, sur la gestion de l'espace urbanisé, l'équilibre social de l'habitat, la prise en compte des déplacements et la mise en œuvre des objectifs concernant les activités économiques du territoire (agriculture, tourisme, activités maritimes, industrie et commerce...). Il fixe également des recommandations paysagères visant à valoriser le territoire.

Concernant le littoral, un travail spécifique a été mené avec la participation des communes côtières pour aboutir à une carte déterminant l'usage du littoral et fixant les espaces remarquables, les coupures d'urbanisation et la limite des espaces proches du rivage, pour une meilleure application de la Loi Littoral.



## Evaluation environnementale

Suite à un changement de législation en mai 2005, tous les SCoT doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- dresser un diagnostic de l'état initial de l'environnement,
- mesurer l'impact environnemental du projet d'aménagement déterminé dans le SCoT et justifier les choix faits au vu de leurs incidences,
- indiquer les mesures prises pour compenser les incidences négatives du SCoT sur l'environnement.



Devant l'obligation d'élaborer ce document qui n'avait pas été prévu lors de la signature du marché d'études en 2004, le Syndicat mixte a signé un avenant avec SCE pour la réalisation de cette évaluation.

Les résultats de l'étude d'évaluation environnementale ont ainsi été présentés en comité de pilotage le 24 octobre 2007.

Le document a ensuite été retravaillé pour prendre en compte les observations formulées par les divers participants.

---

Ainsi fin 2007, le SCoT est rédigé dans sa version quasiment définitive.

Cependant, avant l'arrêt du projet en conseil syndical, une procédure de concertation publique doit être organisée sous la forme notamment d'une réunion publique sur le territoire de chaque communauté de communes.

De manière à ne pas interférer avec les élections municipales et pour pouvoir prendre en compte les positions des nouvelles équipes avant de présenter le projet à la population locale, le Bureau a décidé de reporter cette procédure au deuxième trimestre 2008.

□ **Activité générale de la structure**

Fréquentation du syndicat mixte

Participation à l'élaboration des documents  
d'urbanisme

Communication

Administration générale

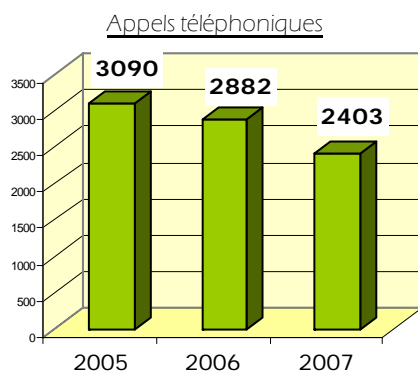
Finances

### Sommaire :

- Les contacts téléphoniques
- Le public reçu et les visites à l'extérieur
- Les permanences
- Le site Internet
- La consultation architecturale
- Les permanences HEOL

## Evolution de la fréquentation du Syndicat Mixte du Léon

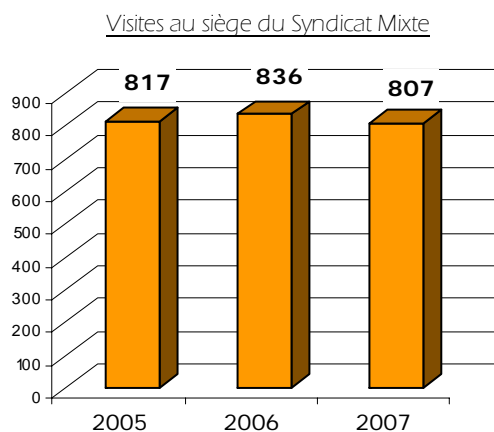
### NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES RECEPTIONNES



Au cours de l'année 2007, le Syndicat Mixte du Léon a comptabilisé 2.403 appels téléphoniques.

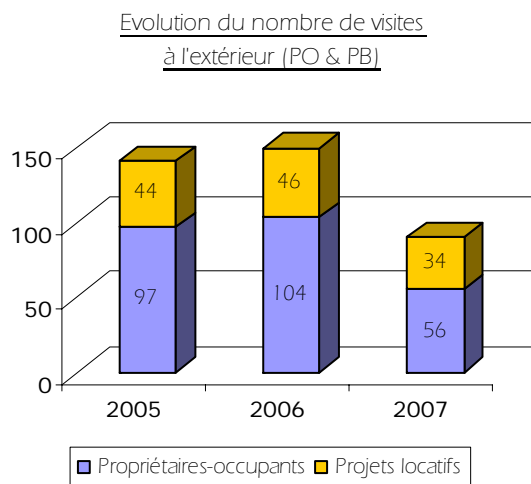
Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes (-17% en comparaison de 2006).

### NOMBRE DE PERSONNES RECUES



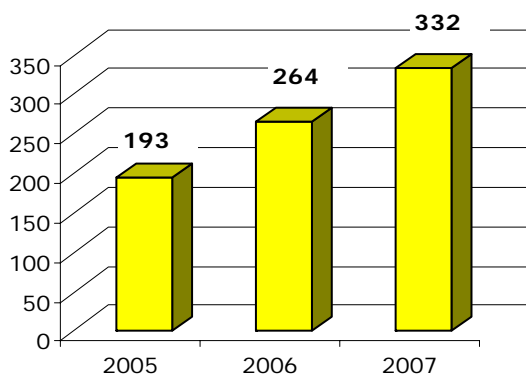
Le nombre de personnes reçues au Syndicat Mixte s'élève à 807 pour l'année 2007, soit une diminution de 3% par rapport à l'année précédente.

### VISITES EXTERIEURES



Le nombre de visites extérieures a nettement diminué. Cette baisse est liée au durcissement des critères de recevabilité des demandes de subventions ANAH; notamment (PB: non subventionnement des projets de transformations d'usage hors bourg / PO: recours obligatoire aux services d'un ergothérapeute...)

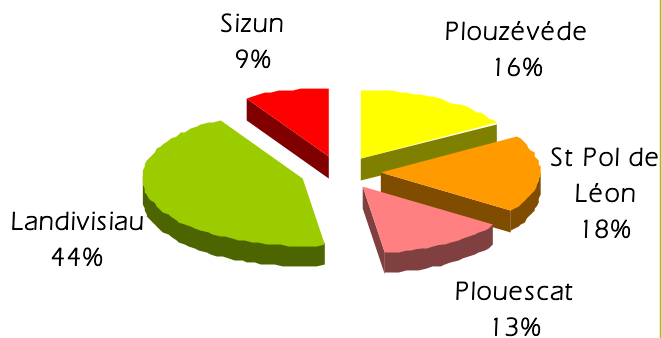
### Fréquentation des permanences



Les permanences connaissent une affluence en très nette hausse, avec une fréquentation de 26% supérieure à celle de 2006. Elles ont même connu une augmentation de 72% en 2 ans.

## LES PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE

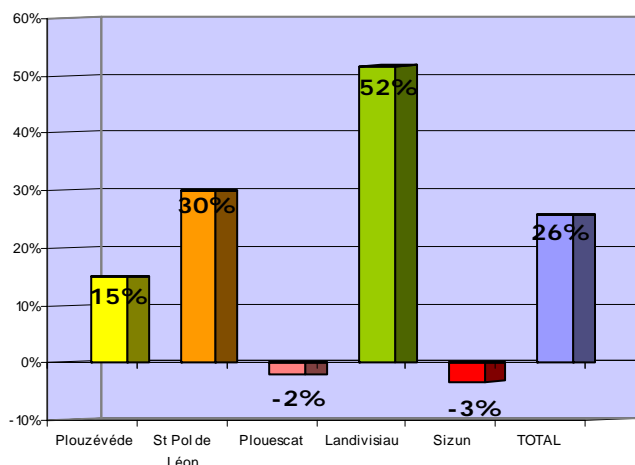
En 2007, 332 personnes sont venues dans l'une des 5 permanences organisées sur le territoire. La fréquentation des permanences est en hausse de 26% par rapport à l'année précédente (264 en 2006) et 193 en 2005).



### Evolution de la fréquentation

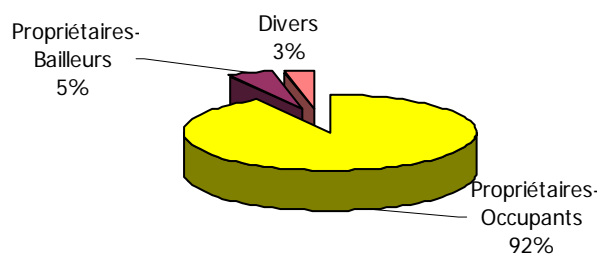
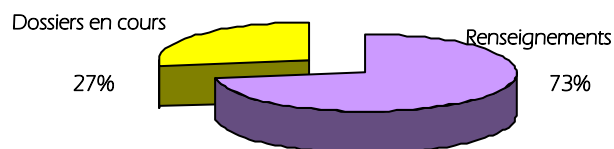
Ce phénomène est du, pour partie, à la considérable augmentation du nombre de personnes reçues à Landivisiau (+52% soit 144 personnes en 2007 contre 95 en 2006). Les permanences de Plouescat et de Sizun sont les moins fréquentées mais le nombre de visiteurs reste stable (de 45 à 44 et de 30 à 29).

A noter qu'après plusieurs années de baisse, la permanence de St Pol de Léon connaît une fréquentation en hausse (+69% par rapport à 2005)



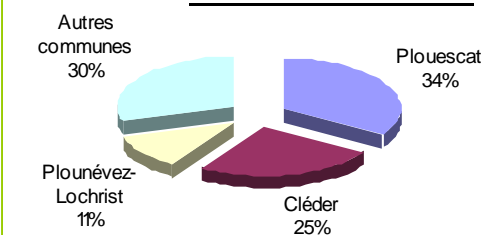
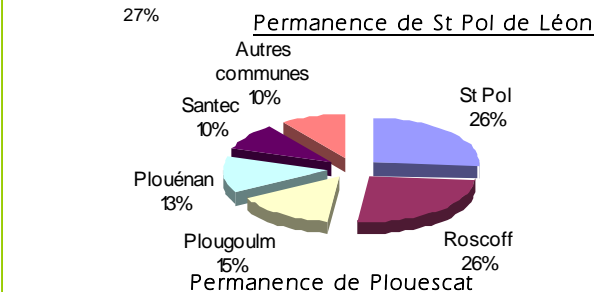
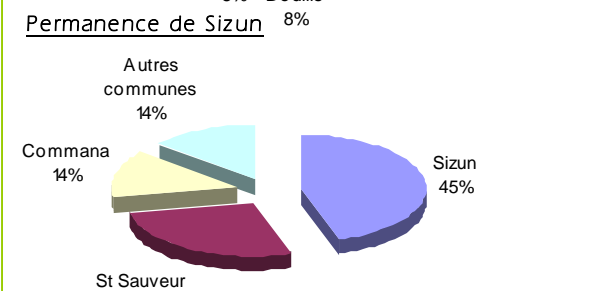
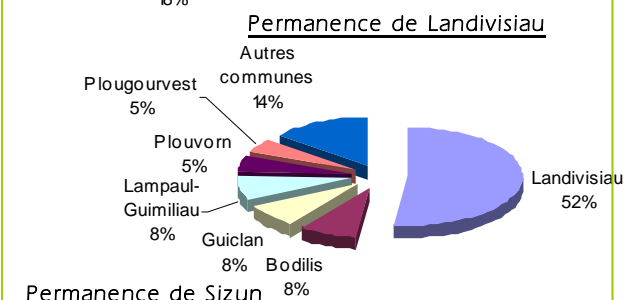
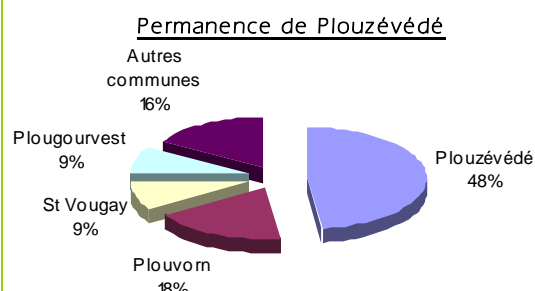
### Public reçu lors des permanences

Près des 3/4 des visites sont une première prise de contact.



Il s'agit à 92% de personnes propriétaires de leur résidence principale souhaitant y réaliser des travaux d'amélioration ou de primo-accédants (en cours d'acquisition).

### Origine des visiteurs



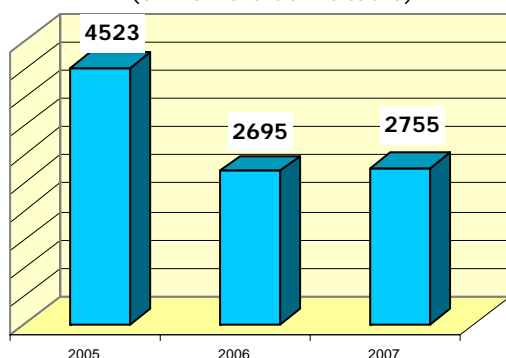
## FREQUENTATION DU SITE INTERNET

La fréquentation du site Internet a légèrement augmenté en 2007: +2% de visiteurs en plus.

Mais le nombre de pages consultées est quant à lui passé de 10.066 à 12.776 soit une augmentation de 27%.

Ceci est en partie due aux téléchargements des documents de travail mis en ligne dans le cadre de l'élaboration des nouveaux PLH 2008-2013.

### Fréquentation du site INTERNET (en nombre de visiteurs)



2005 2006 2007

## LES PERMANENCES « CONSULTANCE ARCHITECTURALE »

Le service d'information en matière d'architecture mis à la disposition des habitants du territoire depuis octobre 2003, a pris fin en juin 2007. En effet, ce service assuré par une architecte-consultante n'a pas été reconduit par la DRAC pour la rentrée 2007/2008.

Les statistiques des permanences de Plouescat (au siège du Syndicat Mixte) et de St Pol de Léon (à la Maison des Services) ne portent donc que sur le premier semestre 2007.

Les consultations avaient lieu sur rendez-vous et la tenue du planning était assurée par le Syndicat Mixte pour les 2 lieux de permanences. Les permanences paraissaient dans la presse locale et étaient disponibles sur le site Internet du Syndicat Mixte.

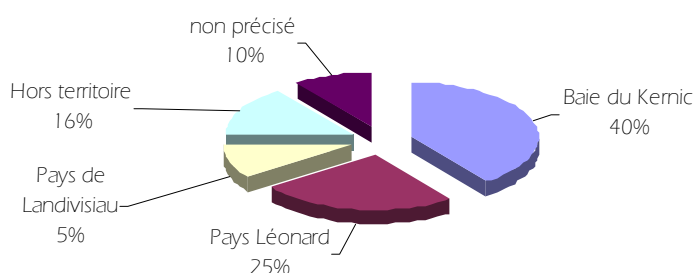
Permanence	Consultations 2007	En %	Evolution 1er semestre 2006/2007
Plouescat	9	45%	+ 50%
St Pol de Léon	11	55%	=
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>+ 17.6%</b>

## Résultats année 2007

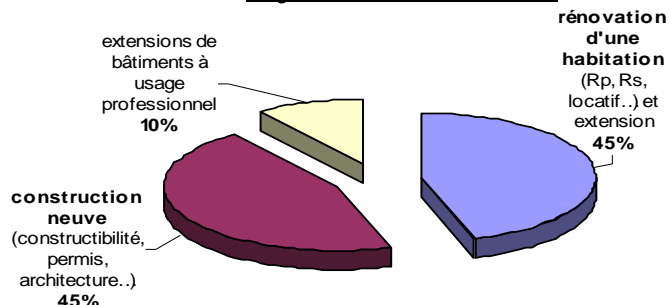
A raison d'une permanence par mois, l'architecte a reçu 20 personnes au cours du premier semestre 2007, soit 3 personnes de plus qu'en 2006 pour la même période.

La consultation ouverte à tous quelque soit la commune d'origine du demandeur et celle d'implantation du projet a été majoritairement utilisée par les habitants de la Baie du Kernic (40%) et du Pays Léonard (25%).

### Origine géographique des usagers



### Objet de la consultation



## Les PERMANENCES « HEOL »

Heol, l'agence de l'énergie du Pays de Morlaix, assure depuis la rentrée 2007, une permanence mensuelle au siège du Syndicat Mixte du Léon, en mairie de Plouescat.

Héol renseigne gratuitement les particuliers sur le choix et le coût des énergies renouvelables, le chauffage, l'isolation thermique et acoustique, le choix des matériaux, la qualité environnementale, les avantages fiscaux et la réglementation mais aussi les économies d'énergies au quotidien.

15 à 20 personnes ont pu bénéficier de ce service depuis sa mise en place.

## Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme

En tant que structure chargée de l'élaboration du SCoT, le syndicat mixte participe à l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaire des communes. En 2007, il a ainsi été associé à l'élaboration ou à la révision de 9 documents :

- ◆ PLU de Plougoulm
- ◆ PLU de Plounévez Lochrist
- ◆ PLU de Plouzévédé
- ◆ PLU de Plouvorn
- ◆ Carte communale de Guiclan
- ◆ SCoT de Morlaix Agglomération
- ◆ Révision simplifiée du PLU de Saint Pol de Léon
- ◆ Révision simplifiée du PLU de l'île de Batz

## Communication

Le Syndicat Mixte a édité trois *bulletins d'information* au cours de l'année 2007. Distribué à l'ensemble des délégués, aux mairies, aux communautés de communes et aux partenaires du syndicat mixte, chaque bulletin a été édité à 1 000 exemplaires.

Dans le cadre de l'*observatoire du logement*, le syndicat mixte a également fait paraître 3 notes de cadrage sur les thèmes de la demande locative, du marché immobilier et de la construction neuve. Ces documents grâce à la collecte de statistiques depuis 1998 permettent de mieux connaître les problématiques locales en matière d'habitat et leurs évolutions.

Enfin, le syndicat mixte dispose d'un site Internet : [syndicat-mixte-leon.com](http://syndicat-mixte-leon.com)

qu'il alimente régulièrement. Ainsi par exemple, l'ensemble des présentations et des comptes-rendus des réunions organisées dans le cadre du renouvellement des PLH est disponible et téléchargeable.

## Administration générale

*Conseils syndicaux* : quatre conseils syndicaux ont eu lieu en 2007 à Lanhouarneau (16/02), Plouvorn (26/02), Plougoulm (24/05) et Plouescat (6/11).

*Personnel* : Sylvie Nelz-Moreau a quitté le poste de directrice du syndicat mixte le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Elle est remplacée par Hélène Pucel depuis le 15 juillet.

En 2007, l'effectif du syndicat mixte est de quatre agents :

- un poste d'attaché territorial pour la direction (occupé par Sylvie Nelz Moreau puis par Hélène Pucel),
- un poste de rédacteur territorial occupé par Daphné Dumesnil pour le montage des dossiers OPAH,
- un poste d'adjoint administratif occupé par Alice Gramoullé (non titulaire) qui assure l'accueil et le secrétariat de la structure,
- un poste d'animateur PLH occupé par Erika Dagorn (contractuelle).